



**Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé
Section « Sécurité sociale »**

CSSS/12/085

**AVIS N° 12/27 DU 8 MAI 2012 CONCERNANT LA DEMANDE DE LA BANQUE
CARREFOUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RELATIVE A LA CANDIDATURE
DE MONSIEUR ALAIN HOUBAILLE AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN
SÉCURITÉ ADJOINT**

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale, notamment ses articles 24 et 25 modifiés par la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses;

Vu l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale, notamment son article 4;

Vu la demande de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale du 29 mars 2012;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque-carrefour reçu le 2 mai 2012;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale soumet à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé la candidature de monsieur Alain Houbaille aux fonctions de conseiller en sécurité adjoint, en application de l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à la sécurité de l'information.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1. Il ressort du curriculum vitae du candidat, joint à la demande, que le candidat a globalement une bonne connaissance en informatique et en sécurité de l'information.

Le candidat dispose de connaissances limitées en ce qui concerne le réseau de la sécurité sociale, en ce compris la Banque Carrefour.

Le candidat s'est déjà inscrit pour une session d'information sur la sécurité sociale et sur le réseau de la BCSS.

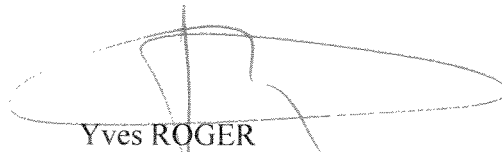
- 2.2. Le candidat n'exerce pas, au sein de l'institution, de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité adjoint.

Le rapport d'auditorat précise qu'il exercera sa fonction à temps plein.

Par ces motifs,

la section sécurité social du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

émet un avis favorable.



Yves ROGER
Président

Le siège du Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé est établi dans les bureaux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, à l'adresse suivante : Chaussée Saint-Pierre, 375 – 1040 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11)